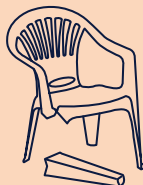
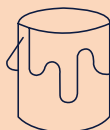


Mon Recypark Mobile

Proche de chez moi !

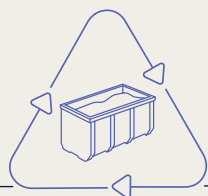


La commune de Molenbeek et Bruxelles-Propreté s'associent pour vous proposer un service de proximité dédié à la collecte et au recyclage des objets que vous n'utilisez plus. Nous vous remercions pour votre engagement en faveur de l'environnement et de la propreté publique.



Petits conteneurs orange disponibles sur place. 1 par ménage. Gratuit.





Espace Recypark

3 m³
d'encombrants
gratuits

Déchets acceptés



- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses et tournevis électriques, foreuses...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers (peintures, huiles de friture, piles et batteries...) - voir page 6
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)

Déchets refusés



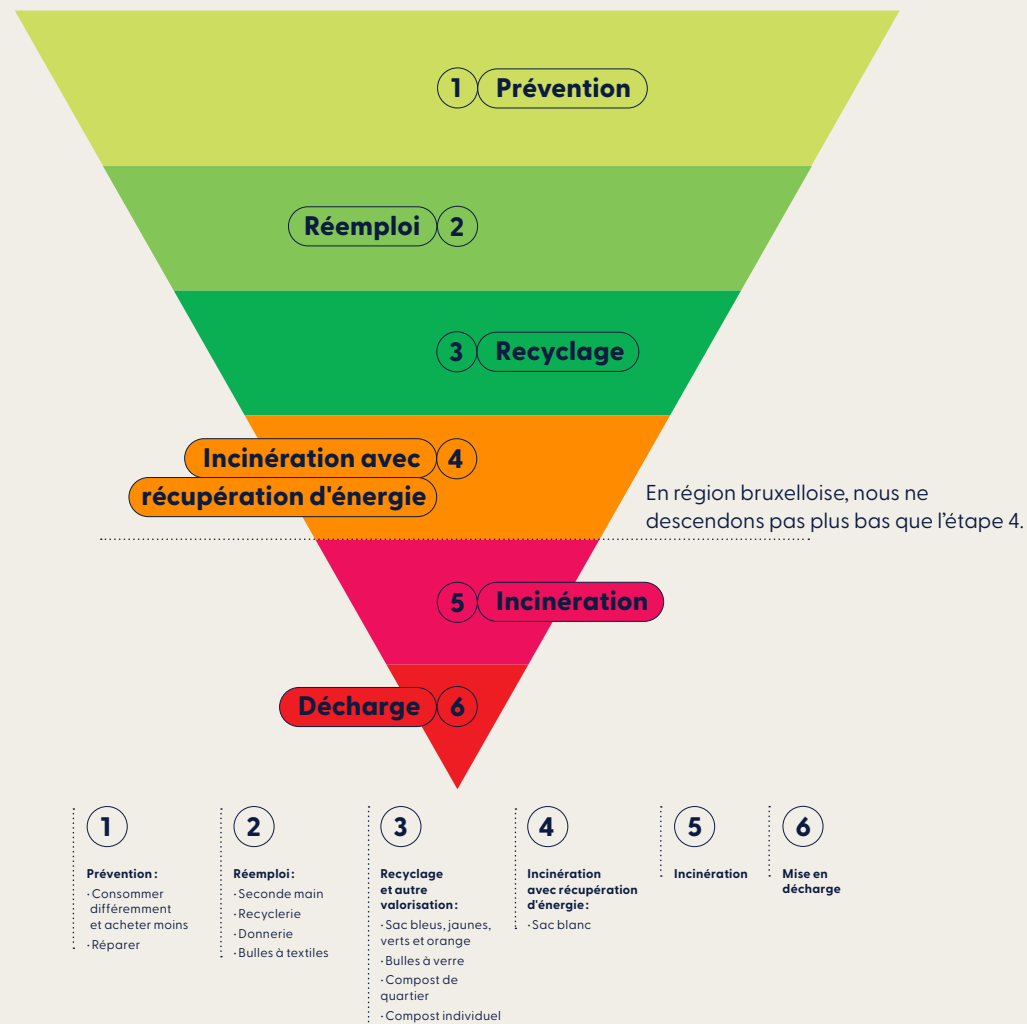
- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles, bocaux et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtre, briques, fenêtres, portes, poutres, évier, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus de toute nature
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)
- amiante (plaques, bacs de plantes, etc.)



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

Vos déchets, nous leur réservons le meilleur traitement.

Le principe de l'échelle de Lansink est de valoriser au maximum une étape avant de passer à la suivante.



En région bruxelloise, les déchets ne sont pas mis en décharge. Leur incinération se fait avec récupération de chaleur.

Où et quand ?

- **23/10 : rue Vandenboogaerde**
(entre le boulevard Léopold 2 et la rue de l'Intendant)
- **24/10 : avenue Jean Dubrucq**
(entre la rue Rotterdam et la rue François Mus)
- **25/10 : rue des Quatre-Vents**
(entre la rue Jean-Baptiste Decock et la Place Louis De Gunst)
- **26/10 : rue de la Belle au Bois Dormant**
(entre l'avenue du Scheutbosch et la rue Van Wambeke)
- **27/10 : rue Osseghem** (entre la rue du Géomètre et l'avenue des Tamaris)

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**.
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie.



Attention

9h00 - 18h00

- **Volume maximum accepté : 3 m³** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3 m³
- **Déchets chimiques :**
 - ✓ Maximum 30l pour les produits couvrants
 - ✓ Maximum 5l pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou **qui représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptées (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be ou via le **0800/981 81**.

Plus vous triez, plus nous recyclons.